

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-3, L 143-3 et R 142-3
du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La SAFER CORSE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par RETROCESSION/SUBSTITUTION ou LOCATION, tous les Biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
Les propriétés ci-après désignées sont mises en attributions sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisition par la SAFER Corse.

Observation : La Safer Corse informe qu'aucune implantation de limite cadastrale ni de bornage contradictoire ne sera effectuée par ses soins.

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS :

COZZANO : 4 ha 31 a 53 ca dont 93a 31ca en B.N.D.* : Navacchi: C-94(A)-95(E)-99-100 - Sciantati: C-134(E)-135(E)-136(E) (sans bâtiment)

Nature : chênes verts, châtaigniers, hêtres

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

PETRETO-BICCHISANO : 4 ha 92 a 49 ca : Chioso vecchio: A-432-433-434-436-1322[435] (avec bâtiments).

Nature : une maison d'habitation avec jardin d'agrément et potager, ainsi qu'un bâti à proximité (parpaings), le solde en chênes verts et maquis.

Classification dans un document d'urbanisme : Hors Zone Constructible à la Carte Communale.

SERRA-DI-SCOPAMENE : 6 ha 57 a 80 ca : Sardi: A-32-33-34-36 (avec bâtiments)

Nature : friches, prairie naturelle, maquis, chênes verts + ruine

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

PROPOSITION DE LOCATION par Convention d'Occupation Provisoire et Précaire – C.O.P.P. :

LOT GLOBAL sur BELVEDERE-CAMPOMORO et GROSSA de : 77ha 74a 80ca

Nature : maquis, friches, affleurements rocheux par endroits

BELVEDERE-CAMPOMORO : 75 ha 13 a 60 ca : Canale: B-45 - Chiaparelle: B-26 - Chiappone: B-48-49-50 - Minutella: B-43-46-47 - Poggio: B-44 (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : Règlement National d'Urbanisme

GROSSA : 2 ha 61 a 20 ca : Chiaparelle: A-125 (sans bâtiment)

Classification dans un document d'urbanisme : zone ZnC (Zone Non Constructible) à la Carte Communale

N.B. : *B.N.D. : **Bien Non Délimité** : parcelle(s) ayant plusieurs propriétaires sans limites séparatives connues, désigne une partie de(s) parcelle(s).

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du siège de la SAFER CORSE, Maison de l'Agriculture, 15 avenue Jean ZUCCARELLI - 20200 BASTIA. Les personnes intéressées sont priées de prendre rendez-vous avec la SAFER CORSE, afin de constituer un dossier de candidature et ce à compter du **07/09/2020**. Ces candidatures doivent être déposées au plus tard le **22/09/2020** auprès de la Safer Corse.

Coordonnées :

Adresse Haute-Corse : Maison de l'Agriculture – 15, Avenue Jean ZUCCARELLI – 20200 BASTIA.

Contact Téléphonique : 04-95-32-36-24 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

Mail : direction@safer-corse.com

Adresse Corse du Sud : Lotissement Michel Ange – ZI de Baléone – 20167 AFA.

Contact Téléphonique : 04-95-20-45-21 le matin de 9H à 12H du Lundi au Jeudi.

service2a@safer-corse.com

Il est précisé ici : cet appel à candidatures est publié sur le site internet de la SAFER CORSE à la date du **07/09/2020**, l'heure 00h01 :

www.corse.safer.fr.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS.